

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20241105

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit novembre à 20 h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Saint Gervais de Vic en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation	MM. BORDEAU Christian, CHABILLANT Jean-Luc DUPIN Christian, FOUCAULT Yves, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, GUIBERT Cédric, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, NICOLAÏ Christophe, PARIS Hubert, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes, BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise
20 novembre 2024	PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora
Date d'affichage	En exercice : 42
20 novembre 2024	Présents : 34
Nombre de conseillers	Votants : 40

Étaient excusés :

M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe
M. CHÉRON Michel
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à M. MARTEL Jean-Pierre
M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole
M. MORIN Sébastien
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre
Mme MENU Catherine donne pouvoir à M. MERCIER Marc
Mme MERCIER Nadine donne pouvoir à Mme DAVID Isabelle
Mme NELET Annie donne pouvoir à M. MARIAIS Jean-Pierre

Monsieur DUPIN Christian est nommé secrétaire de séance.

**OBJET : ANILLE BRAYE OMNISPORTS INTERCOMMUNAL
RENOUVELLEMENT CONVENTION D'OBJECTIFS 2025**

Monsieur le Président informe que la convention d'objectif triennale signée avec l'Office arrive à échéance à la fin de cette année.

Considérant que la Communauté de Communes subventionne cette association d'un montant annuel supérieur à 23 000 €, il convient de conclure une nouvelle convention d'objectifs.

Monsieur le Président présente le projet de convention et propose de reconduire la convention pour une année à partir du 1^{er} janvier 2025

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la convention ci-jointe
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 28 novembre 2024

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Christian DUPIN

Michel LEROY



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72720 SAINT-CALAIS